

RCS : PARIS  
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 08654  
Numéro SIREN : 809 976 558  
Nom ou dénomination : PARIS XIX

Ce dépôt a été enregistré le 29/09/2021 sous le numéro de dépôt 107110

**PARIS XIX**

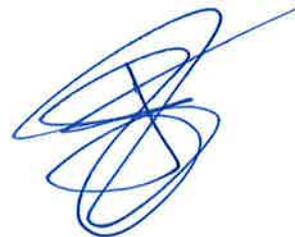
Société par Actions Simplifiée au capital de €.40.000  
Siège Social : 191 Boulevard Mac Donald  
75019 PARIS

809 976 558 R.C.S. PARIS

**COMPTES ANNUELS**

**EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2019**

**COPIE CERTIFIEE CONFORME**

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.



Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SAS PARIS XIX Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois\* 12Adresse de l'entreprise 191 boulevard Macdonald 75019 PARIS Durée de l'exercice précédent\* 12Numéro SIRET\* 8 0 9 9 7 6 5 5 8 0 0 0 1 9 Néant \*

				Exercice N clos le, 31/03/2019				
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3				
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	74 847	AC	51 737	23 109	
		Frais de développement *	CX		CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	96 790	AG	95 004	1 786	
		Fonds commercial (1)	AH		AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO			
		Constructions	AP	4 947 214	AQ	799 591	4 147 622	
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	855 248	AS	250 344	604 903	
		Autres immobilisations corporelles	AT	563 762	AU	144 790	418 972	
		Immobilisations en cours	AV		AW			
		Avances et acomptes	AX		AY			
		IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
			Autres participations	CU		CV		
	Créances rattachées à des participations		BB		BC			
	Autres titres immobilisés		BD	63 361	BE		63 361	
	Prêts		BF		BG			
	Autres immobilisations financières*		BH		BI			
	<b>TOTAL (II)</b>		BJ	6 601 225	BK	1 341 468	5 259 756	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
		En cours de production de biens	BN		BO			
		En cours de production de services	BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
		Marchandises	BT	986 172	BU		986 172	
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	406 950	BY		406 950	
		Autres créances (3)	BZ	1 679 702	CA		1 679 702	
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres)	CD		CE			
Disponibilités		CF	96 807	CG		96 807		
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	428 745	CI		428 745		
	<b>TOTAL (III)</b>	CJ	3 598 378	CK		3 598 378		
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN						
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)</b>		CO	10 199 603	1A	1 341 468	8 858 134		
Renvois : (1) Dont droit au bail :		CP		(3) Part à plus d'un an		CR		
Clause de réserve de propriété :*		Stocks :		Créances :				

8

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS PARIS XIX</u>		Néant <input type="checkbox"/>
		Exercice N
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : ..... 40 000 .....) )	DA 40 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <b>EK</b> )	DC
	Réserve légale (3)	DD
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE
	Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <b>B1</b> )	DF
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <b>EJ</b> )	DG
	Report à nouveau	DH ( 2 572 292)
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI ( 1 067 559)
	Subventions d'investissement	DJ
	Provisions réglementées *	DK
	<b>TOTAL (I)</b>	DL ( 3 599 851)
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM
	Avances conditionnées	DN
	<b>TOTAL (II)</b>	DO
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP
	Provisions pour charges	DQ
	<b>TOTAL (III)</b>	DR
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS
	Autres emprunts obligataires	DT
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU 6 816 456
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <b>EI</b> )	DV 2 674 038
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX 2 474 195
	Dettes fiscales et sociales	DY 384 533
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ 73 623
	Autres dettes	EA 35 139
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB
	<b>TOTAL (IV)</b>	EC 12 457 985
	Ecart de conversion passif* <b>(V)</b>	ED
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	EE 8 858 134
RENVois	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C
		1D
		1E
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG 7 999 390
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH 1 930 091	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

		Exercice N		Désignation de l'entreprise : SAS PARIS XIX		Néant <input type="checkbox"/>	*	
				France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	16 713 051	FB		FC	16 713 051	
	Production vendue { biens *	FD	1 039 330	FE		FF	1 039 330	
		FG	505 482	FH		FI	505 482	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	18 257 864	FK		FL	18 257 864	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO	11 396	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	62 404	
	Autres produits (1) (11)					FQ	5 236	
	<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>					FR	18 336 901	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	13 966 714	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	( 157 117)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	23 992	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	3 196 252	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	156 289	
	Salaires et traitements*					FY	1 247 354	
	Charges sociales (10)					FZ	460 001	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements*					GA	457 327
			- dotations aux provisions*				GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	
		Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	
	Autres charges (12)					GE	6 947	
<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>					GF	19 357 761		
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>					GG	( 1 020 859)		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*			(III)	GH	11 371		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*			(IV)	GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM			
	Différences positives de change				GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO			
<b>Total des produits financiers (V)</b>					GP			
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	127 437		
	Différences négatives de change				GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT			
<b>Total des charges financières (VI)</b>					GU	127 437		
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>					GV	( 127 437)		
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>					GW	( 1 136 925)		

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS PARIS XIX</u>		Néant <input type="checkbox"/> *		
		<b>Exercice N</b>		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	27 626	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	24 600	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>	HD	52 226	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	25 826	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	24 585	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG		
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>	HH	50 411	
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>		HI	1 815	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	( 67 551)	
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>		HL	18 400 499	
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>		HM	19 468 058	
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)</b>		HN	( 1 067 559)	
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont	produits de locations immobilières	HY	54 592
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	
		- Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	32 921	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX	4 034	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles ( art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	62 404	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	613	
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6	obligatoires	A9	
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N			
Pénalités, amendes fiscales et pénales	62	27 626		
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	25 763			
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		27 626		
Cession d'immobilisations	24 585	24 600		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N			
	Charges antérieures	Produits antérieurs		

## Règles et méthodes comptables

### SAS PARIS XIX

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/03/2019, dont le total est de 8 858 134 EUR et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 1 067 559 EUR.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/04/2018 au 31/03/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été établis le 17/05/2019 par les dirigeants de l'entreprise.

#### Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/03/2019 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euro.

#### Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (Prix d'achat + frais accessoires).

Les éléments principaux d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés séparément lorsque leur durée d'utilité estimée est significativement différente. Ils sont amortis selon leur mode d'utilisation en linéaire sur les durées suivantes :

- \* Concessions, logiciels et brevets : 1 an à 3 ans
- \* Agencements des constructions : 18 ans
- \* Matériel et outillage industriels : 5 à 12 ans
- \* Installations générales, agencements et aménagements divers : 5 à 15 ans
- \* Matériel de bureau : 3 à 5 ans
- \* Matériel informatique : 3 ans
- \* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.



## Règles et méthodes comptables

### Stocks

Les marchandises sont valorisées au prix d'achat net de toutes conditions négociées avec les fournisseurs et appliquées sur et hors factures.

Une dotation pour dépréciation des stocks est constituée quand la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, l'entreprise a une obligation à l'égard d'un tiers qui résulte d'un fait générateur passé et dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Cette obligation peut être d'ordre légale, réglementaire ou implicite. Ces provisions sont estimées selon leur nature en tenant compte des hypothèses les plus probables.

### Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

### Engagement de retraite

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier. Les engagements correspondants n'ont pas été constatés sous la forme de provision.

### Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le produit du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant à l'exercice pour un montant de 67 551 EUR a été porté au crédit du compte 699 - Crédits d'impôts.

Ce produit du CICE comptabilisé à la date de clôture vient en diminution du poste d'impôts sur les bénéfices

Le montant de la créance du CICE définitif au titre de l'année civile 2018 est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice alors que le CICE théorique couru à la date de clôture sera imputable sur l'impôt sur les sociétés de l'exercice suivant.

Le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, il a notamment été affecté à des efforts en matière d'investissement et de reconstitution du fonds de roulement.

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations	
				1		2	
				3		4	
				5		6	
				7		8	
				9		10	
				11		12	
				13		14	
				15		16	
				17		18	
				19		20	
				21		22	
				23		24	
				25		26	
				27		28	
				29		30	
				31		32	
				33		34	
				35		36	
				37		38	
				39		40	
				41		42	
				43		44	
				45		46	
				47		48	
				49		50	
				51		52	
				53		54	
				55		56	
				57		58	
				59		60	
				61		62	
				63		64	
				65		66	
				67		68	
				69		70	
				71		72	
				73		74	
				75		76	
				77		78	
				79		80	
				81		82	
				83		84	
				85		86	
				87		88	
				89		90	
				91		92	
				93		94	
				95		96	
				97		98	
				99		100	
				101		102	
				103		104	
				105		106	
				107		108	
				109		110	
				111		112	
				113		114	
				115		116	
				117		118	
				119		120	
				121		122	
				123		124	
				125		126	
				127		128	
				129		130	
				131		132	
				133		134	
				135		136	
				137		138	
				139		140	
				141		142	
				143		144	
				145		146	
				147		148	
				149		150	
				151		152	
				153		154	
				155		156	
				157		158	
				159		160	
				161		162	
				163		164	
				165		166	
				167		168	
				169		170	
				171		172	
				173		174	
				175		176	
				177		178	
				179		180	
				181		182	
				183		184	
				185		186	
				187		188	
				189		190	
				191		192	
				193		194	
				195		196	
				197		198	
				199		200	
				201		202	
				203		204	
				205		206	
				207		208	
				209		210	
				211		212	
				213		214	
				215		216	
				217		218	
				219		220	
				221		222	
				223		224	
				225		226	
				227		228	
				229		230	
				231		232	
				233		234	
				235		236	
				237		238	
				239		240	
				241		242	
				243		244	
				245		246	
				247		248	
				249		250	
				251		252	
				253		254	
				255		256	
				257		258	
				259		260	
				261		262	
				263		264	
				265		266	
				267		268	
				269		270	
				271		272	
				273		274	
				275		276	
				277		278	
				279		280	
				281		282	
				283		284	
				285		286	
				287		288	
				289		290	
				291		292	
				293		294	
				295		296	
				297		298	
				299		300	
				301		302	
				303		304	
				305		306	
				307		308	
				309		310	
				311		312	
				313		314	
				315		316	
				317		318	
				319		320	
				321		322	
				323		324	
				325		326	
				327		328	
				329		330	
				331		332	
				333		334	
				335		336	
				337		338	
				339		340	
				341		342	
				343		344	
				345		346	
				347		348	
				349		350	
				351		352	
				353		354	
				355		356	
				357		358	
				359		360	
				361		362	
				363		364	
				365		366	
				367		368	
				369		370	
				371		372	
				373		374	
				375		376	
				377		378	
				379		380	
				381		382	
				383		384	
				385		386	
				387		388	
				389		390	
				391		392	
				393		394	
				395		396	
				397		398	
				399		400	
				401		402	
				403		404	
				405		406	
				407		408	
				409		410	
				411		412	
				413		414	
				415		416	
				417		418	
				419		420	
				421		422	
				423		424	
				425		426	
				427		428	
				429		430	
				431		432	
				433		434	
				435		436	
				437		438	
				439		440	
				441		442	
				443		444	
				445		446	
				447		448	
				449		450	
				451		452	
				453		454	
				455		456	
				457		458	
				459		460	
				461		462	
				463		464	
				465		466	
				467		468	
				469		470	
				471		472	
				473		474	
				475		476	
				477		478	
				479		480	
				481		482	
				483		484	
				485		486	
				487		488	
				489		490	
				491		492	
				493		494	
				495		496	
				497		498	
				499		500	
				501		502	
				503		504	
				505		506	
				507		508	
				509		510	
				511		512	
				513		514	
				515		516	
				517		518	
				519		520	

5 bis

**TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION  
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**
**2019**  
**DGFIP N° 2054 bis**

 Formulaire obligatoire (article 53 A  
 du Code général des impôts)

Exercice N clos le : 31/03/2019

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SAS PARIS XIX

 Néant  \*

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :  
 a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;  
 b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

**CADRE B**  
**DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE .....	
2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE.....	
3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE.....	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS PARIS XIX</u>								Néant <input type="checkbox"/> *		
<b>CADRE A</b>										
<b>SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *</b>										
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais d'établissement et de développement <b>TOTAL I</b>		CY	36 768	EL	14 969	EM		EN	51 737	
Autres immobilisations incorporelles <b>TOTAL II</b>		PE	70 799	PF	24 204	PG		PH	95 004	
Terrains		PI		PJ		PK		PL		
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ		
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU		
Inst. générales, agencements, aménagement des constructions		PV	527 664	PW	271 926	PX		PY	799 591	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	171 397	QA	89 241	QB	10 294	QC	250 344	
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	68 401	QE	44 169	QF		QG	112 570	
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK		
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	19 404	QM	12 815	QN		QO	32 219	
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT		
<b>TOTAL III</b>		QU	786 868	QV	418 152	QW	10 294	QX	1 194 727	
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>		ØN	894 436	ØP	457 327	ØQ	10 294	ØR	1 341 468	
<b>CADRE B</b>										
<b>VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES</b>										
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements <b>TOTAL I</b>	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Autres immob. incorporelles <b>TOTAL II</b>	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6		
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4		
Ins. gales, agenc et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7		
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5		
Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
<b>TOTAL III</b>	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participation <b>TOTAL IV</b>	NL			NM			NO			
<b>Total général (I+II+III+IV)</b>	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
<b>Total général non ventilé (NP+NQ+NR)</b>	NW	<b>Total général non ventilé (NS+NT+NU)</b>		NY	<b>Total général non ventilé (NW-NY)</b>		NZ			
<b>CADRE C</b>										
<b>MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*</b>			Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étaler					Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations					SP		SR			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SAS PARIS XIXNéant  \*

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
<b>TOTAL I</b>	3Z	TS	TT	TU		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
<b>TOTAL II</b>	5Z	TV	TW	TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
		- corporelles	6E	6F	6G	6H
		- titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X
		- autres immobilisations financières (1) *	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W	
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A	
<b>TOTAL III</b>	7B	TY	TZ	UA		
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>	7C	UB	UC	UD		
Dont dotations et reprises	- d'exploitation	UE	UF			
	- financières	UG	UH			
	- exceptionnelles	UJ	UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5 <sup>e</sup> du C.G.I					10	
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.						

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'un an	
				1		2		3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN		
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US		
	Autres immobilisations financières		UT		UV		UW		
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	224		224			
	Autres créances clients		UX	406 726		406 726			
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée) UO		ZI						
	Personnel et comptes rattachés		UY	405		405			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ						
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM					
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	306 261		306 261		
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN					
		Divers		VP					
	Groupe et associés (2)		VC	67 551		67 551			
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	1 305 483		1 305 483			
	Charges constatées d'avance		VS	428 745		428 745			
	<b>TOTAUX</b>			VT	2 515 397	VU	2 515 397	VV	
RENOIS	(1)	Montant des	- Prêts accordés en cours d'exercice		VD				
			- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE				
(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			VF					
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'1 an et 5 ans au plus	
				1		2		3	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y							
Autres emprunts obligataires (1)		7Z							
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	1 930 091		1 930 091			
	à plus d'1 an à l'origine		VH	4 886 364		441 139	1 776 018	2 669 206	
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	13 370					13 370	
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	2 474 195		2 474 195				
Personnel et comptes rattachés		8C	115 149		115 149				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	120 081		120 081				
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E						
	Taxe sur la valeur ajoutée *		VW	65 312		65 312			
collectivités publiques	Obligations cautionnées		VX						
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	83 990		83 990			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	73 623		73 623				
Groupe et associés (2)		VI	2 660 668		2 660 668				
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	35 139		35 139				
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ							
Produits constatés d'avance		8L							
<b>TOTAUX</b>			VY	12 457 985	VZ	7 999 390	1 776 018	2 682 576	
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL		
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK	716 669	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032				



**PARIS XIX**

Société par Actions Simplifiée au capital de €40.000  
Siège Social : 191 Boulevard Mac Donald  
75019 PARIS

809 976 558 R.C.S. PARIS

**PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2019  
ET TEXTE DE LA RESOLUTION VOTEE PAR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE  
DU LUNDI 30 SEPTEMBRE 2019**

**TROISIEME RESOLUTION**

L'Assemblée Générale décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 mars 2019 s'élevant à (€1.067.559,31), dont €67.551 au titre du CICE, au report à nouveau.

En conséquence :

- le report à nouveau débiteur est porté de (€2.572.292,20) à (€3.639.851,51) et laisse toujours apparaître des capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social.

Conformément aux dispositions de l'article 243 Bis du Code Général des Impôts, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué aux associés au cours des trois derniers exercices.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**COPIE CERTIFIEE CONFORME**



**RAPPORTS**  
**DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**SUR LES COMPTES ANNUELS**

**EXERCICE CLOS LE 31/03/2019**

-----

**PARIS XIX**

-----

**Société par Actions Simplifiée**  
**Au capital de 40 000 €uro**  
**191, Boulevard Macdonald – 75019 PARIS**

115/123, Avenue Charles de Gaulle – 92200 NEUILLY SUR SEINE – Tel : 01.84.20.40.00

**SAS PARIS XIX****RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS  
Exercice clos le 31 Mars 2019**

A l'Assemblée Générale des associés la société SAS PARIS XIX,

**Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par les statuts du 26 Février 2015, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SAS PARIS XIX relatifs à l'exercice clos le 31 Mars 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

**Fondement de l'opinion*****Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie Responsabilités du Commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels du présent rapport.

**SAS PARIS XIX****- 2*****Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01 Avril 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

**Incertitude significative liée à la continuité d'exploitation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la continuité d'exploitation décrite dans la note « Faits caractéristiques » de l'annexe des comptes et de la note XI « Événements significatifs » du rapport du Comité Directeur à l'Assemblée Générale Ordinaire du 30 septembre 2019 liée aux mesures envisagées.

**Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

**SAS PARIS XIX**

- 3

**Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

**Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président.

**Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

**SAS PARIS XIX****- 4**

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société<sup>1</sup> à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

**SAS PARIS XIX****- 5**

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Neuilly sur Seine, le 12 Septembre 2019

**EXPERAUDIT -SERVAL & ASSOCIÉS**  
**Commissaire aux comptes**



Raymond PETRONI  
Membre de la Compagnie Régionale de Versailles

## Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/03/2019	Net 31/03/2018
Capital souscrit non appelé				
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement	74 848	51 738	23 110	38 079
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires	96 791	95 004	1 787	24 951
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions	4 947 214	799 592	4 147 623	4 419 550
Installations techniques, matériel et outillage industriels	855 248	250 345	604 904	696 387
Autres immobilisations corporelles	563 763	144 791	418 972	434 372
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<b>Immobilisations financières (2)</b>				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés	63 361		63 361	30 813
Prêts				
Autres immobilisations financières				
<b>TOTAL ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>6 601 225</b>	<b>1 341 469</b>	<b>5 259 756</b>	<b>5 644 152</b>
<b>ACTIF CIRCULANT</b>				
<b>Stocks et en-cours</b>				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	986 173		986 173	829 055
<b>Avances et acomptes versés sur commandes</b>				
<b>Créances (3)</b>				
Clients et comptes rattachés	406 951		406 951	181 867
Autres créances	1 679 702		1 679 702	1 470 587
Capital souscrit et appelé, non versé				
<b>Divers</b>				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	96 808		96 808	91 142
Charges constatées d'avance (3)	428 745		428 745	410 539
<b>TOTAL ACTIF CIRCULANT</b>	<b>3 598 378</b>		<b>3 598 378</b>	<b>2 983 190</b>
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>10 199 603</b>	<b>1 341 469</b>	<b>8 858 134</b>	<b>8 627 342</b>
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

## Bilan passif

	31/03/2019	31/03/2018
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		
Capital	40 000	40 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-2 572 292	-1 588 654
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	<b>-1 067 559</b>	<b>-983 638</b>
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	<b>-3 599 852</b>	<b>-2 532 292</b>
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
<b>TOTAL AUTRES FONDS PROPRES</b>		
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
<b>TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
<b>DETTES (1)</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	6 816 456	6 949 960
Emprunts et dettes financières diverses (3)	2 674 039	1 902 311
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 474 196	1 800 703
Dettes fiscales et sociales	384 533	381 792
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	73 623	102 743
Autres dettes	35 139	22 125
Produits constatés d'avance (1)		
<b>TOTAL DETTES</b>	<b>12 457 986</b>	<b>11 159 634</b>
Ecarts de conversion passif		
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>8 858 134</b>	<b>8 627 342</b>
(1) Dont à plus d'un an (a)	4 458 595	4 888 220
(1) Dont à moins d'un an (a)	7 999 391	6 271 414
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque	1 930 091	1 348 545
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

## Compte de résultat

	31/03/2019	31/03/2018
<b>Produits d'exploitation (1)</b>		
Ventes de marchandises	16 713 052	16 078 101
Production vendue (biens)	1 039 330	775 687
Production vendue (services)	505 483	521 992
<b>Chiffre d'affaires net</b>	<b>18 257 865</b>	<b>17 375 780</b>
<i>Dont à l'exportation</i>		-1 536 254
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	11 396	23 217
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	62 404	70 729
Autres produits	5 236	7 635
<b>Total I</b>	<b>18 336 901</b>	<b>17 477 360</b>
<b>Charges d'exploitation (2)</b>		
Achats de marchandises	13 966 714	13 090 748
Variations de stock	-157 118	65 597
Achats de matières premières et autres approvisionnements	23 993	27 802
Variations de stock		
Autres achats et charges externes (a)	3 196 252	2 949 471
Impôts, taxes et versements assimilés	156 290	128 097
Salaires et traitements	1 247 354	1 261 299
Charges sociales	460 001	472 016
Dotations aux amortissements et dépréciations :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	457 327	456 972
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations		
- Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges	6 947	6 531
<b>Total II</b>	<b>19 357 761</b>	<b>18 458 532</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)</b>	<b>-1 020 860</b>	<b>-981 172</b>
<b>Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun</b>		
<b>Bénéfice attribué ou perte transférée III</b>	<b>11 371</b>	<b>260</b>
<b>Perte supportée ou bénéfice transféré IV</b>		
<b>Produits financiers</b>		
De participation (3)		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)		
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>Total V</b>		
<b>Charges financières</b>		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)	127 437	119 120
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
<b>Total VI</b>	<b>127 437</b>	<b>119 120</b>
<b>RESULTAT FINANCIER (V-VI)</b>	<b>-127 437</b>	<b>-119 120</b>
<b>RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)</b>	<b>-1 136 926</b>	<b>-1 100 033</b>

## Compte de résultat (suite)

	31/03/2019	31/03/2018
<b>Produits exceptionnels</b>		
Sur opérations de gestion	27 627	59 527
Sur opérations en capital	24 600	
Reprises sur provisions et dépréciation et transferts de charges		
<b>Total produits exceptionnels (VII)</b>	<b>52 227</b>	<b>59 527</b>
<b>Charges exceptionnelles</b>		
Sur opérations de gestion	25 826	19 063
Sur opérations en capital	24 586	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
<b>Total charges exceptionnelles (VIII)</b>	<b>50 412</b>	<b>19 063</b>
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)</b>	<b>1 815</b>	<b>40 464</b>
Participation des salariés aux résultats (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	-67 551	-75 931
<b>Total des produits (I+III+V+VII)</b>	<b>18 400 500</b>	<b>17 537 146</b>
<b>Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)</b>	<b>19 468 059</b>	<b>18 520 784</b>
<b>BENEFICE OU PERTE</b>	<b>-1 067 559</b>	<b>-983 638</b>
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées	32 921	20 943

## Règles et méthodes comptables

### SAS PARIS XIX

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/03/2019, dont le total est de 8 858 134 EUR et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 1 067 559 EUR.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/04/2018 au 31/03/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été établis le 17/05/2019 par les dirigeants de l'entreprise.

#### Règles générales

---

Les comptes annuels de l'exercice au 31/03/2019 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euro.

#### Immobilisations corporelles et incorporelles

---

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (Prix d'achat + frais accessoires).

Les éléments principaux d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés séparément lorsque leur durée d'utilité estimée est significativement différente. Ils sont amortis selon leur mode d'utilisation en linéaire sur les durées suivantes :

- \* Concessions, logiciels et brevets : 1 an à 3 ans
- \* Agencements des constructions : 18 ans
- \* Matériel et outillage industriels : 5 à 12 ans
- \* Installations générales, agencements et aménagements divers : 5 à 15 ans
- \* Matériel de bureau : 3 à 5 ans
- \* Matériel informatique : 3 ans
- \* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

## Règles et méthodes comptables

### Stocks

---

Les marchandises sont valorisées au prix d'achat net de toutes conditions négociées avec les fournisseurs et appliquées sur et hors factures.

Une dotation pour dépréciation des stocks est constituée quand la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### Créances

---

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### Provisions

---

Les provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice, l'entreprise a une obligation à l'égard d'un tiers qui résulte d'un fait générateur passé et dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Cette obligation peut être d'ordre légale, réglementaire ou implicite. Ces provisions sont estimées selon leur nature en tenant compte des hypothèses les plus probables.

### Produits et charges exceptionnels

---

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

### Engagement de retraite

---

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier. Les engagements correspondants n'ont pas été constatés sous la forme de provision.

### Crédit d'impôt compétitivité et emploi

---

Le produit du crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE) correspondant à l'exercice pour un montant de 67 551 EUR a été porté au crédit du compte 699 - Crédits d'impôts.

Ce produit du CICE comptabilisé à la date de clôture vient en diminution du poste d'impôts sur les bénéfices

Le montant de la créance du CICE définitif au titre de l'année civile 2018 est imputé sur l'impôt sur les sociétés dû au titre de cet exercice alors que le CICE théorique couru à la date de clôture sera imputable sur l'impôt sur les sociétés de l'exercice suivant.

Le CICE ayant pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises, il a notamment été affecté à des efforts en matière d'investissement et de reconstitution du fonds de roulement.

## Faits caractéristiques

### Autres éléments significatifs

Les comptes de l'exercice sont établis selon le principe de continuité d'exploitation au vu des mesures envisagées et des prévisions à terme.

## Notes sur le bilan

## Actif immobilisé

## Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement	74 848			74 848
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	95 750	1 041		96 791
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>170 598</b>	<b>1 041</b>		<b>171 638</b>
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions	4 947 214			4 947 214
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	867 784	22 344	34 880	855 248
- Installations générales, agencements aménagement divers	461 010	24 926		485 936
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	61 168	16 658		77 826
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>6 337 177</b>	<b>63 929</b>	<b>34 880</b>	<b>6 366 226</b>
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés	30 813	32 548		63 361
- Prêts et autres immobilisations financières				
<b>Immobilisations financières</b>	<b>30 813</b>	<b>32 548</b>		<b>63 361</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>6 538 588</b>	<b>97 517</b>	<b>34 880</b>	<b>6 601 225</b>

## Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
<b>Ventilation des augmentations</b>				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	1 041	63 929	32 548	97 517
Apports				
Créations				
Réévaluations				
<b>Augmentations de l'exercice</b>	<b>1 041</b>	<b>63 929</b>	<b>32 548</b>	<b>97 517</b>
<b>Ventilation des diminutions</b>				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		34 880		34 880
Scissions				
Mises hors service				
<b>Diminutions de l'exercice</b>		<b>34 880</b>		<b>34 880</b>

### Immobilisations incorporelles

Frais d'établissement

	Valeurs nettes	Taux (en %)
Frais de constitution	23 110	20,00
Frais de premier établissement		
Frais d'augmentation de capital		
<b>Total</b>	<b>23 110</b>	

Les immobilisations incorporelles correspondent à des frais d'établissement. Ces derniers font l'objet d'un amortissement linéaire sur une durée de 5 ans.

## Notes sur le bilan

## Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement	36 768	14 970		51 738
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	70 799	24 205		95 004
<b>Immobilisations incorporelles</b>	<b>107 567</b>	<b>39 174</b>		<b>146 742</b>
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	527 665	271 927		799 592
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	171 398	89 241	10 294	250 345
- Installations générales, agencements aménagements divers	68 402	44 169		112 571
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	19 404	12 815		32 220
- Emballages récupérables et divers				
<b>Immobilisations corporelles</b>	<b>786 869</b>	<b>418 153</b>	<b>10 294</b>	<b>1 194 727</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>894 436</b>	<b>457 327</b>	<b>10 294</b>	<b>1 341 469</b>

## Notes sur le bilan

### Actif circulant

#### Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 2 515 398 EUR et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
<b>Créances de l'actif circulant :</b>			
Créances Clients et Comptes rattachés	406 951	406 951	
Autres	1 679 702	1 679 702	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	428 745	428 745	
<b>Total</b>	<b>2 515 398</b>	<b>2 515 398</b>	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

#### Produits à recevoir

	Montant
Clients - factures a établir	6 209
AAR - Frais généraux	15 406
AAR - Participations services	336 140
AAR - Ristournes	294 815
Divers - produits a recevoir	127
<b>Total</b>	<b>652 697</b>

## Notes sur le bilan

### Capitaux propres

#### Composition du capital social

Capital social d'un montant de 40 000,00 EUR décomposé en 4 000 titres d'une valeur nominale de 10,00 EUR.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	4 000	10,00
Titres émis pendant l'exercice		
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	4 000	10,00

### Dettes

#### Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 12 457 986 EUR et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	1 930 091	1 930 091		
- à plus de 1 an à l'origine	4 886 365	441 140	1 776 018	2 669 207
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	13 370			13 370
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	2 474 196	2 474 196		
Dettes fiscales et sociales	384 533	384 533		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	73 623	73 623		
Autres dettes (**)	2 695 808	2 695 808		
Produits constatés d'avance				
<b>Total</b>	<b>12 457 986</b>	<b>7 999 391</b>	<b>1 776 018</b>	<b>2 682 577</b>
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	716 669			
(**) Dont envers les associés	2 660 669			

## Notes sur le bilan

### Charges à payer

	Montant
FNP - Achats Marchandises	126 591
FNP - Frais généraux	275 468
Intérêts courus / emprunts	3 302
Intérêts bancaires à payer	13 785
Intérêts à payer sur compte courant	32 334
Provision CP	91 485
Provision 13ème mois	22 284
Provision charges sociales / CP	33 850
CAP - Taxe apprentissage	2 079
CAP - Formation continue	17 325
CAP - Effort construction	6 768
Provision charges sociales 13ème	8 245
Etat - charges à payer	82 644
Avoirs à établir clients	3 196
Porte monnaie Leclerc	28 547
Eurocycleur	3 396
<b>Total</b>	<b>751 299</b>

### Autres informations

### Effets de commerce

Les dettes représentées par des effets de commerce se montent à 49 903 EUR et se répartissent comme suit :

- Fournisseurs : 49 903 EUR

### Comptes de régularisation

### Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CCA - Achats Marchandises	2 017		
CCA - Frais Généraux	426 728		
<b>Total</b>	<b>428 745</b>		

## Notes sur le compte de résultat

### Chiffre d'affaires

#### Répartition par secteur d'activité

Secteur d'activité	31/03/2019
Ventes de marchandises	16 713 051
Production vendue - services	1 544 813
<b>TOTAL</b>	<b>18 257 865</b>

#### Répartition par marché géographique

	31/03/2019
En France	18 257 864
A l'étranger	
<b>TOTAL</b>	<b>18 257 865</b>

### Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

Montant compris dans les charges financières : 32 921 EUR

### Impôts sur les bénéfices - Intégration fiscale

A partir de l'exercice ouvert au 01/04/2017, la société SAS PARIS XIX est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale du groupe SAS LEVALLOIS DISTRIBUTION, 38 rue D'Alsace 92300 LEVALLOIS PERRET.

Ce périmètre regroupe les sociétés LEVALLOIS DISTRIBUTION (société mère), LEVEIFFEL, LEVADIS VOYAGES, IONA DRIVE, BRICHLOMAR, LEVALLOIS EXPLOITATION et PARIS XIX.

La convention d'intégration fiscale prévoit que la charge d'impôt sur les sociétés est calculée sur le résultat propre comme en l'absence d'intégration.

## Autres informations

### Effectif

Effectif moyen du personnel : 58 personnes.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	6	
Agents de maîtrise et techniciens	6	
Employés	46	
Ouvriers		
<b>Total</b>	<b>58</b>	

### Informations sur les dirigeants

#### Rémunérations allouées aux membres des organes de direction

Cette information n'est pas mentionnée car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

### Identité de la société mère consolidant les comptes de la société

Dénomination sociale : LEVALLOIS DISTRIBUTION

Forme : SAS

SIREN : 50002800600046

Au capital de : 40 000 euros

Adresse du siège social :

38 rue d'Alsace

92300 LEVALLOIS PERRET

## Autres informations

### Engagements financiers

#### Engagements donnés

	Montant en euro
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	22 754
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
<i>Nantissement en 1er Rang du fond de commerce du supermarché sis 152-219 Boulevard Mac Donald à Pari</i>	5 850 056
Autres engagements donnés	5 850 056
<b>Total</b>	<b>5 872 810</b>
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	5 850 056

### Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 22 754 EUR

- Taux d'actualisation : 1,57 %
- Taux de croissance des salaires : 1 %
- Age de départ à la retraite : 67 ans
- Table de taux de mortalité : Table INSEE TG 05